



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
5 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 5 juin 2023, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

24 présents : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAÛN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Pascale MACOURS, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, Mme Laetitia COUR, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Maëlle EVARD, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNALT, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

3 excusés :

M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAÛN
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Florent BASLÉ
M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

0 absent

Secrétaires de séance : M. Samuel TRAVERS et Mme Cécile MARCHAND

Date d'affichage :

Date de convocation : le 30 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023_06_05_07

Nomenclature : 7.2.3

Tarifs cantine pour l'année 2023-2024

Rapporteur : M. Frédéric SALAÛN

M. Frédéric SALAÛN indique aux membres de l'assemblée qu'il convient de fixer les tarifs de la cantine (du lundi au vendredi en période scolaire) pour l'année scolaire 2023 – 2024.

Il rappelle la délibération n° 2021_07_08_10 instaurant la tarification sociale des cantines pour 3 années à compter de l'année 2021 – 2022 impliquant un tarif à 1 € pour les tranches 1 et 2.

Sur proposition de la commission finances du jeudi 25 mai 2023, il est proposé les tarifs suivants :

Tarifs année scolaire 2023-2024			
Tranches	Quotient Familial	Cantine	PAI
T1	0 - 400	1,00	1,00
T2	+ 400 - 600	1,00	1,00
T3	+ 600 - 800	4,65	2,68
T4	+ 800 - 1000	4,70	2,70
T5	+ 1000 - 1200	4,76	2,74
T6	+ 1200 - 1300	5,14	2,95
T7	+ 1300 - 1500	5,19	2,98
T8	+ 1500 - 1900	5,24	3,02
T9	+ 1900	5,30	3,05
Tarifs hors commune et adultes		6,47	3,71

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Adopte les tarifs et tranches ci-dessus proposés
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer et mettre en œuvre les décisions ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie